



PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



SECTION 1 - ANALYSE ET PORTRAIT DE SITUATION

Nom de l'école:	École Beausoleil et du Parc (Beausoleil)		
Nom de la direction:	Renée Lapierre (directrice)	Caroline Chalifour (directrice adjointe)	Éliane Bouchard (directrice adjointe)
Année scolaire:	2023-2024.		
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école Beausoleil, le 5 avril 2022.		
Nom du coordonnateur:	Kathy Pouliot (T.E.S.)		
Membres du Comité Plan de lutte de notre école:	Kathy Pouliot (T.E.S.)		
Mandat du Comité plan de lutte:	Les objectifs annuels sont: <ul style="list-style-type: none">• Transmettre l'information à tous les parents, élèves et personnel de l'école sur le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.• Sensibilisation sur l'intimidation.	Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés: <ul style="list-style-type: none">• Présentation au CPE;• Présentation au conseil d'établissement du 5 avril 2022• Dépôt du document sur le site de l'école;• Un document synthèse sera remis aux parents.	

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

STRATÉGIE LOCALE D'INTERVENTION

Le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence de l'école Beausoleil s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la **convention de partenariat**, de la **convention de gestion et de réussite éducative** et de la **stratégie locale d'intervention** et plus précisément à l'atteinte du **but 4**:

Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

Érigée en 1951 en milieu urbain, dans l'arrondissement de Beauport, l'école Beausoleil accueille 490 élèves dont trois classes en service spécialisé d'apprentissage et 4 maternelles 4 ans.
L'équipe-école est composée de 30 enseignants, 8 spécialistes, 2 orthopédagogues, 2 psychologues, 3 orthophonistes, 10 TES, 1 AVSEC, 1 secrétaire et 3 concierges. Pour le service de garde, nous comptons 23 éducatrices, 1 technicien-responsable et 1 technicienne-classe principale.

La vie scolaire:

Activités récompenses, SCP (Le Soutien au Comportement Positif)

Activités parascolaires

Soccer, Katag, laser tag, basketball

Activités culturelles

Programme A+

DESCRIPTION ET MOBILISATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Notre école a toujours eu à cœur la sécurité et le bien-être de ses élèves. Considérant que notre école a eu, au fil des années, de multiples agrandissements en quatre phases (A-B-C-D), il est primordial pour nous d'assurer une excellente sécurité et de placer des surveillants à des endroits stratégiques, afin de prévenir les conflits ou les situations d'intimidation.

- 1) En 2012-2013, nous avons rebâti de nouvelles règles de vie en lien avec les avis de manquement appliqués à l'école.
- 2) Quelques règles ont été ajoutées pour favoriser un meilleur encadrement, toujours dans le but d'agir en prévention et de permettre aux enfants de s'épanouir dans un espace sain et sécuritaire.
- 3) En 2018, nous avons débuté un nouveau système d'encadrement qui se nomme le SCP (Le soutien au comportement positif). Le SCP met l'accent sur l'importance d'enseigner et de renforcer les comportements positifs, ce qui contribue à diminuer les comportements négatifs.
- 4) La direction d'école et ses membres du personnel ont informé les nouveaux parents et élèves, afin de leur faire un bon portrait de notre école et de les informer du code de vie, du système d'encadrement et des règles de sécurité.

DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Environ 75% des élèves fréquentent le service. La responsable du service de garde est impliquée ainsi que les éducatrices quant à l'application et au déploiement du protocole contre l'intimidation et la violence à l'école. L'arrimage entre les deux services ont les mêmes conséquences, suivis et façons de faire. La communication constante entre les intervenants et le service de garde est la clé du succès. L'échange d'informations pertinentes entre nous permet de donner une constance dans les interventions auprès des élèves concernés.

ANALYSE DE LA SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants:

- 1) La violence se manifeste principalement de façon verbale, non verbale et physique (ex.: paroles ou mots désagréables, jambettes, coups, bousculades, etc.).

APRÈS ANALYSE, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE ÉCOLE

FORCES

- Personnel impliqué dans l'éducation des élèves.
- Positif, volontaire et proactif dans la vie des élèves à l'école.
- Sensible et à l'écoute du besoin des jeunes (orthopédagogie, orthophonie, psychologie et service d'une T.E.S.).
- Direction d'école présente et ouverte à mettre en place les outils et les ressources nécessaires pour offrir un milieu sain et équilibré.

VULNÉRABILITÉS

- Assurer une compréhension commune de ce qu'est l'intimidation.
- Inviter les élèves à dénoncer rapidement ces actes, qu'ils soient témoins ou victimes.
- Tenir compte des chicanes de quartier qui ont des répercussions à l'école.
- Tenir compte des situations qui peuvent arriver sur le chemin de l'école.

APRÈS ANALYSE, VOICI LES PRIORITÉS RETENUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

- 1) Projets particuliers pour sensibiliser les élèves en matière d'intimidation, de violence et de respect des règles de vie de l'école.
- 2) Projets divers pour permettre aux élèves d'être valorisés en faisant de bonnes actions et d'être récompensés par la suite.
- 3) Encadrement plus sécuritaire et préventif au niveau du service de garde.
- 4) Surveillance et activités supplémentaires sur la cour extérieure.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé avec les **valeurs présentées** dans le **projet éducatif** de notre école:

Les valeurs sont le dépassement, la bienveillance et la communication.

Les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école sont:

- Sensibilisation auprès des élèves et du personnel de l'école.
- Informations véhiculées auprès des parents.
- Présentation de l'analyse du plan de lutte à l'équipe école.
- Échange entre le service de garde et le personnel de l'école.

SECTION 2

Actions	Personnes responsables	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
2.1 Mesures de prévention				
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la direction à faire connaître le plan de lutte au personnel de l'école, aux parents et aux élèves. • Cohésion de tout le personnel et utilisation de la démarche rapide d'intervention (école et service de garde). • Application du protocole et suivi. Mise • L'école est munie d'un système d'intercom reliant l'extérieur au secrétariat, afin de permettre un excellent contrôle et une sécurité auprès de notre clientèle. • Achat d'une nouvelle flotte de walkie-talkie afin de maximiser la communication entre les différents intervenants. • Séparation de la cour extérieure de l'école en trois sections. • Surveillances positionnées à points stratégiques permettant d'assurer un bon encadrement et une bonne supervision auprès de notre clientèle. • Surveillance près des salles de bains sur tous les niveaux. • Autorisation nécessaire pour sortir de la classe et se rendre à la salle de bains. • Supervision présente lors des transitions. • Considérant que notre école comprend de nombreux escaliers, nous portons une attention particulière pour les surveillances au niveau des paliers où sont positionnés des enseignants. Le but est d'agir en prévention, d'être attentifs et à l'écoute de mots ou gestes qui pourraient être dits ou faits à l'insu des adultes responsables. • Les élèves se positionnent un à l'arrière de l'autre. De cette façon, on évite des conflits et l'entrée des élèves est beaucoup plus rapide. • Projets particuliers pour sensibiliser les élèves en matière d'intimidation, de violence et de respect des règles de vie de l'école. 3 activités récompensées afin de motiver, renforcer et maintenir les bons comportements 	<p>Direction Personnel de l'école TES de l'école</p>	<p>Parents Élèves</p>	<p>Moyens en place et à poursuivre</p> <p>Mise en place à venir</p>	

<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des activités parascolaires pour permettre une plus grande utilisation des locaux au service de garde. • Activités de sensibilisation offerte par notre policière-école. <ul style="list-style-type: none"> - Pour les élèves de 5^e année, la conférence proposée permet de sensibiliser et de faire prendre conscience aux jeunes des conséquences reliées à l'intimidation et à la cyber-intimidation. Elle les sensibilise également à dénoncer ces situations. - De leur côté, les élèves de 6^e année auront la conférence intitulée « Gang de choix ». Le but de cette dernière est d'amener les jeunes à faire des choix éclairés en réponse à leurs besoins d'appartenance, d'indépendance, de protection et de reconnaissance. De plus, elle vise à permettre à l'élève d'être capable de discriminer les choix menant à l'adoption de conduites pro sociales, antisociales ou à risques. Finalement, les élèves apprennent à connaître les conséquences légales reliées à leurs actions. • Embauche d'une éducatrice spécialisée à temps plein pour l'école et d'une équipe de 9 TES pour chaque niveau scolaire . • Projet avec élèves de 6^e pour contrer l'intimidation (pancartes, montage vidéo, mises en situation, etc.). Les élèves proposeront des moyens afin d'encourager les jeunes qui subissent de l'intimidation ou de la violence de dénoncer sans avoir peur. Ce projet est supervisé par la TES de l'école. • Mise en place par la TES des ateliers d'habiletés sociales et de techniques d'impact afin d'outiller certains élèves qui en ont besoin. • Essaie de Moozoom dans quelques classes. Programme virtuel qui aide l'enfant dans son développement à l'apprentissage socio émotionnel. • La TES s'est donné pour mandat de rencontrer tous les nouveaux élèves afin de les accueillir, les intégrer et leur fournir personnellement toutes les informations pertinentes pour les aider à être heureux et s'épanouir dans leur nouveau milieu. • Suivi auprès des élèves et des parents concernés lorsque cela est nécessaire. • Notre école utilise un système de gestion du comportement positif depuis quelques années. Il se nomme le SCP (Soutien aux comportements positifs). Ce système a pour but de soutenir sur le plan de la gestion des comportements afin de créer un milieu propice à l'apprentissage. Il préconise l'adoption d'une approche à l'échelle 	<p>TES de l'école Policrière-école</p> <p>Direction</p> <p>Élèves responsables du projet TES</p> <p>TES Direction</p> <p>TES</p> <p>enseig nants</p> <p>Direction Personnel de l'école TES de l'école</p>	<p>Élèves de 5^e - 6^e année Parents</p> <p>Élèves Élèves</p> <p>Élèves Parents</p> <p>Élèves</p> <p>Élèves Parents</p> <p>Tous les élèves</p>		
--	---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de l'<i>Escouade</i> composée d'élèves du 3^e cycle. Ce projet permet à nos finissants de développer leur talent de médiateurs et d'animateurs afin d'avoir une cour de récréation plus animée et sécuritaire. Nouveauté: Mise en place de récréations organisées pour aider les élèves à mieux gérer leurs émotions. Régler leurs conflits de façon pacifique et leur donner des stratégies dans leurs habiletés sociales. (endroit spécifique à l'extérieur de la cour d'école) <p><i>Bonne moyenne au niveau de la dénonciation des élèves. Au fil des années, les intervenants et membres du personnel ont travaillé conjointement à éduquer et fournir à notre clientèle les outils nécessaires afin de bien différencier les conflits, la chicane et l'intimidation.</i></p>	TES de l'école Élèves du 3 ^e cycle Équipe TES			
2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
<ul style="list-style-type: none"> Le titulaire, l'éducatrice du service de garde, la TES de l'école ou la direction (selon la gradation) communique avec les parents de la victime et de l'agresseur En début d'année scolaire, les parents reçoivent une communication les informant du nouveau code de vie et manquements à l'école. Les règles de l'école ainsi que le protocole se retrouvent tous dans l'agenda scolaire de l'élève. Ces règles sont vues et expliquées en classe par chacun des enseignants et signées par le parent. Des communications aux parents, tout au long de l'année, permettent de les informer des nouveaux projets et de la vie scolaire. Accès au site Internet de l'école. <p><i>Il est primordial pour nous de faire alliance et équipe avec les parents. Il est prouvé que la communication du parent avec l'équipe-école contribue à diminuer les mauvais comportements de l'élève.</i></p>	Direction Personnel de l'école TES Direction Personnel de l'école TES de l'école	Parents Parents des élèves		Lors d'épisodes d'intimidation ou de violence
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				

<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les modalités pour signaler ou porter plainte, deux personnes sont ciblées et désignées à l'école pour noter toutes les références afin d'amorcer les procédures de vérification, soit la direction d'école et la technicienne en éducation spécialisée. Ces personnes sont toujours accessibles et les enfants savent à quel endroit les rejoindre. 	Direction TES TES	Tous les élèves de l'école Enseignants Parents Les élèves Les parents		
---	---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons créé une adresse courriel qui permettra aux élèves de dénoncer des évènements qui sera pris en charge par l'éducatrice spécialisée. • Une intervention sera faite auprès de la victime et un suivi auprès du parent. L'élève victime sera rencontré séparément de l'élève agresseur. • Communication des informations pertinentes entre la TES et la direction. • Consignation par écrit des plaintes. • Il est important de faire la révision du protocole afin de s'assurer qu'il est toujours adéquat, qu'il protège bien nos victimes et qu'il est dissuasif. 	Direction TES Personnel de l'école	Tous les élèves de l'école		
2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime d'un acte d'intimidation ou de violence gratuite, un témoin ou l'auteur d'un tel acte, sont assurément de fournir à cet élève intimidé ou violenté et à l'agresseur un plan d'action. • Il est important d'enseigner aux élèves à dénoncer ces actes (différence entre dénoncer et rapporter). • Référence au protocole. • Il est primordial de mettre un plan de protection pour la victime. • Assurer la confidentialité de la plainte. • Référence à l'adulte désigné (TES de l'école). • Rencontre avec la victime et l'agresseur. • Soutien approprié aux élèves impliqués: écarter l'agresseur de la victime, changer l'élève de cour lors des récréations pour éviter les contacts, du moins pour un certain temps, permettre à la victime de reprendre confiance en elle et s'assurer qu'elle s'est remise de ses émotions. • Un suivi post-événement est très important et doit être fait de la part des intervenants auprès de la victime et de la famille pour s'assurer que toute forme d'intimidation ou de violence est cessée. On doit accompagner la victime, lui fournir l'écoute et l'appui nécessaires ou la référer à une ressource externe, advenant le besoin. • Appel aux parents. 	Direction Personnel de l'école TES de l'école Élèves	La victime L'agresseur	Lors d'épisodes d'intimidation ou de violence	

2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte			
<ul style="list-style-type: none"> • Aller chercher l'accord de la victime ou du témoin pour pouvoir intervenir dans le dossier, sinon intervenir de façon indirecte (technique d'impact, etc.). • Vérifier l'exactitude des informations auprès des élèves concernés. • Faire écrire les versions afin d'être capable de comparer. • Protéger l'identité des témoins dénonciateurs. • Appliquer le protocole d'intervention visant à contrer l'intimidation. 	TES de l'école Direction Psychologue de l'école		
2.6 Suivi donné aux plaintes			
<ul style="list-style-type: none"> • Le temps nécessaire est pris afin de donner un excellent suivi aux plaintes déposées. • Le traitement des plaintes et les signalements sont faits de façon confidentielle. • Faire connaître la procédure de plaintes ou de signalements à l'ensemble de l'école. • Désigner un adulte de référence (TES école). • Informer la direction des élèves impliqués dans cette situation. • Consigner les plaintes par écrit. 	Direction TES de l'école	Les élèves Parents des élèves	Lors d'épisodes d'intimidation ou de violence
SECTION 3 SANCTIONS			
<p>En plus du code de vie décrivant les comportements attendus des élèves et les interdits, l'équipe-école s'est doté d'un protocole d'intervention au regard des actes d'intimidation et de violence gratuite, selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. Ce protocole vise non seulement l'élève qui commet des actes d'intimidation ou de violence, mais également celui qui en subit. Les premières interventions visent la prévention et ont également une visée éducative.</p> <p>LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES</p> <p>1^{er} acte: Selon la gravité et le jugement de la direction, une ou plusieurs des sanctions suivantes s'appliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manquements spécifiques en lien avec le protocole d'intimidation ; • Appel aux parents (enseignants ou TES selon le cas); • Suspension d'une demi-journée à l'interne avec la TES (atelier de sensibilisation aux conséquences de l'intimidation, démarche de réparation auprès de l'intimidé et fiche de réflexion avec signature du parent); • Rencontre avec la direction, la TES et l'élève; • Limitation des contacts avec la victime; • Récréations et activités hors classe accompagnées afin de développer les habiletés sociales. <p>2^e acte: Même démarche que lors du premier acte, mais la suspension est d'une journée à l'interne avec la TES et les parents sont également rencontrés.</p>			

3^e acte: Les conséquences lors de ce 3^e acte sont à déterminer, selon le cas et le jugement de la direction et de la TES. Voici tout de même un aperçu de ce qui pourrait s'ajouter:

- Suspension à la maison ou à l'interne selon le cas (durée à déterminer);
- Rencontre avec le policier-éducateur;
- Retrait de la cour d'école;
- Mise en place de mesures d'aide telles que rencontre avec la psychologue de l'école, référence aux services du CLSC (en collaboration avec les parents) ou tout autre suivi externe jugé pertinent.

SECTION 4 RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Actions

La direction de l'école s'engage à:

1. Diffuser le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.
2. Assurer de la mise en œuvre du plan de lutte.
3. Effectuer les suivis qui s'imposent.
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité.)
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité.)
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et à l'élève témoin s'il y a lieu, en plus d'en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.
9. Transmettre à la Direction générale de la commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.

La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole, selon la gravité des gestes et des actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.

Signature de la direction

Date